

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 8 décembre 2020**

CP2020\_12\_24  
id. 5520

*Le 8 décembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAX)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

### TARIFS DE RESTAURATION COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND À MOISSAC

---

Lors de la réunion du 22 septembre 2020, les membres de la commission permanente ont approuvé les tarifs de restauration des collégiens pour l'année 2021.

Il convient de tenir compte de la spécificité du collège François Mitterrand à Moissac car les tarifs appliqués sont ceux fixés par le conseil d'administration, pour les lycéens afin de respecter l'équité entre les usagers. La collectivité était en attente des indications de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée.

Les services de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée viennent de nous communiquer les tarifs pour tous les lycées.

Ainsi, les tarifs suivants s'appliqueront au collège :

- forfait annuel 5 repas par semaine : ..... 550,00 €
- forfait annuel 4 repas par semaine : ..... 440,00 €
- ticket repas élève occasionnel : ..... 4,00 €
- forfait annuel internat 5 jours par semaine : ..... 1 495,00 €
- forfait annuel internat 4 jours parsemaine : ..... 1 196,00 €

Le tableau des tarifs 2021 modifié en conséquence est présenté en annexe.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 22 septembre 2020 approuvant les tarifs de restauration des établissements public d'enseignement supérieur du second degré pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les tarifs de restauration suivants pour le collège François Mitterrand à Moissac selon le détail ci-dessous et figurant en annexe n° 1 :

- forfait annuel 5 repas par semaine : ..... 550,00 €
- forfait annuel 4 repas par semaine : ..... 440,00 €
- ticket repas élève occasionnel : ..... 4,00 €
- forfait annuel internat 5 jours par semaine : ..... 1 495,00 €
- forfait annuel internat 4 jours par semaine : .....1 196,00 €

- Approuve l'avenant n° 14 à la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec le collègue François Mitterrand à Moissac fixant les tarifs de restauration et d'internat de l'établissement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, le dit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC